

# Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorats en psychologie

Faculté des sciences sociales

*Conseil universitaire du 8 avril 2026*

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise en psychologie (M.A.), de doctorat en psychologie (Ph. D.), de doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D.) et de doctorat en psychologie (D. Psy.) sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de psychologie.

Aux cycles supérieurs, l'École de psychologie offre à la fois des parcours centrés sur la recherche et des parcours cliniques menant au titre de psychologue. La coexistence des trois doctorats au sein de l'École de psychologie s'explique par les exigences de l'Ordre professionnel, imposant une formation doctorale pour donner accès à l'exercice de la profession de psychologue. La création des doctorats en psychologie (D. Psy.) et des doctorats en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D.) dans les universités québécoises au début des années 2000 visait à offrir des formations diversifiées et adaptées aux besoins du milieu professionnel, tout en respectant les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et en s'alignant sur les modèles de formation en psychologie en Amérique du Nord.

À la session d'automne 2024, 34 personnes étaient inscrites à la maîtrise en psychologie, 19 au doctorat en psychologie (Ph. D.), 86 au doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D.) et 109 au doctorat en psychologie (D. Psy.). Les programmes de doctorats menant au titre de psychologue font ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique, la dernière remontant à 2015 (CU-2015-43). La maîtrise et le doctorat en psychologie (Ph. D.) font ici l'objet d'une première évaluation, la maîtrise ayant été réactivée à l'automne 2014, ce qui a entraîné le passage du doctorat en psychologie (Ph. D.) de 120 crédits à 90 crédits (CU-2014-15).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2024, cinq consultations auprès des personnes concernées par les programmes de maîtrise et de doctorat Ph. D. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en janvier 2025. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Sherbrooke et de l'Université de Moncton. Les spécialistes ont effectué une visite virtuelle à l'Université Laval en février 2025 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation.

Les programmes de doctorat D. Psy. et de doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) sont soumis à deux organismes d'agrément externes, soit l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et la Société canadienne de psychologie (SCP). Leur évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément de l'OPQ, en considérant les dossiers soumis à l'Ordre ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, les dossiers d'autoévaluation ont été déposés en 2020 auprès de l'OPQ et la visite d'évaluation a eu lieu le 2 décembre 2022. En mars 2023, l'OPQ a octroyé aux deux programmes de doctorat clinique l'agrément pour une durée de cinq ans, en l'occurrence jusqu'en mars 2028.

Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de maîtrise en psychologie, de doctorat en psychologie (Ph. D.), de doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D.) et de doctorat en psychologie (D. Psy.) sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes.

Les programmes de cycles supérieurs en psychologie bénéficient ainsi d'un corps professoral compétent aux expertises variées et offrent un encadrement rigoureux des personnes étudiantes. Outre la double accréditation de l'OPQ et de la Société canadienne de psychologie (SCP), l'accent mis sur la recherche fondée sur les données probantes, les nombreux practica et internats au sein des doctorats cliniques et les practica de recherche et pédagogiques au doctorat recherche permettent d'acquérir une formation complète et de qualité, ainsi que les taux élevés de diplomation et d'employabilité en témoignent. Enfin, les personnes étudiantes évoluent dans un environnement de recherche stimulant, doté d'infrastructures dédiées à l'enseignement et aux travaux novateurs.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Au sein des doctorats cliniques, il est essentiel d'éliminer les redondances dans les cours obligatoires et méthodologiques, de renforcer l'apprentissage expérientiel pour mieux préparer à l'intervention et d'assurer une répartition équilibrée de la charge de travail tout au long du parcours doctoral. Leurs exigences et processus d'admission doivent également être revus pour garantir transparence et équité. Plus particulièrement pour le doctorat en psychologie (D. Psy.), il y a lieu de s'assurer que la formation à la recherche et les examens de doctorat sont cohérents avec les objectifs de formation du programme. Par ailleurs, les personnes étudiantes de tous les programmes bénéficieront d'une formation en communication scientifique et en méthodologie bonifiée et adaptée à leurs besoins spécifiques et d'une meilleure concertation du corps professoral et du personnel enseignant pour assurer la cohérence des programmes. Il y aura finalement lieu de poursuivre le développement d'une culture plus saine, positive et bienveillante au sein de l'École.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions du CIEP.

---

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents\\_officiels/Politiques/Politique\\_evaluation\\_periodique\\_programmes\\_de\\_formation\\_UL.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_evaluation_periodique_programmes_de_formation_UL.pdf)

## **PRINCIPALES FORCES**

- La compétence et la diversité des expertises du corps professoral ;
- L'encadrement rigoureux offert aux personnes étudiantes ;
- La double formation clinique et recherche du doctorat en psychologie - recherche et intervention, permettant une intégration de la théorie et de la pratique ;
- Le double agrément des doctorats cliniques, par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et la Société canadienne de psychologie (SCP) ;
- La formation orientée sur la recherche et les données probantes ;
- Les practica pédagogiques et de recherche au doctorat Ph. D. ;
- La practica et internats des doctorats cliniques ;
- Les hauts taux de diplomation des programmes et la durée des études ;
- Les hauts taux d'employabilité des personnes diplômées des programmes cliniques.
- Un environnement de recherche stimulant et offrant de nombreuses possibilités de réaliser des travaux originaux ;
- Les infrastructures dédiées à la recherche et à l'enseignement.

## **RECOMMANDATIONS<sup>2</sup>**

- R1** Que l'on révisé les exigences et le processus d'admission du doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique) et du doctorat en psychologie (D. Psy.), pour en assurer la clarté, la transparence et l'équité.
- R2** Que l'on s'assure qu'il n'y a pas de redondance de contenu dans les cours obligatoires et de méthodologie des doctorats cliniques donnant accès à l'Ordre des psychologues du Québec.
- R3** Que l'on s'assure que la formation à la recherche au doctorat en psychologie (D. Psy.) est adaptée et cohérente avec les objectifs du programme et que l'on révisé les examens de doctorat pour ce programme.
- R4** Que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement formées en communication scientifique, en fonction des besoins de chaque programme.
- R5** Que l'on bonifie la formation méthodologique, en fonction des besoins de formation de chaque programme.
- R6** Que l'on renforce l'apprentissage expérientiel dans les cours des doctorats cliniques en vue de mieux préparer les personnes étudiantes à l'intervention.
- R7** Que l'on s'assure que la charge de travail au sein des doctorats cliniques est adéquate et bien répartie tout au long du cheminement.

---

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R8** Que l'on poursuive le développement d'une culture plus saine, positive et bienveillante au sein de l'École, tout en s'assurant d'offrir les ressources adaptées aux réalités des personnes étudiantes.
- R9** Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent pour assurer la cohérence des programmes.

**Recommandations de conformité aux politiques et règlements de l'Université Laval**

- R10** Que la composition du comité de programme des doctorats cliniques respecte le Règlement des études.

**SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on intègre l'intelligence artificielle et les données massives dans les programmes afin de mieux préparer les personnes étudiantes aux avancées technologiques qui transforment la discipline.
- S2** Que l'on bonifie les informations sur les professions et employeurs potentiels et que l'on développe les activités de réseautage avec les milieux professionnels et scientifiques.
- S3** Que l'on allège, dans la mesure du possible, les exigences de suivi administratif, tant pour les personnes étudiantes que les membres du corps professoral.

# PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DOCTORATS EN PSYCHOLOGIE

## Faculté des sciences sociales

22 janvier 2026

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R1</b>	<b>QUE L'ON RÉVISE LES EXIGENCES ET LE PROCESSUS D'ADMISSION DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE - RECHERCHE ET INTERVENTION (ORIENTATION CLINIQUE) ET DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (D. PSY.), POUR EN ASSURER LA CLARTÉ, LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ.</b>						
A-1.1	Faire des offres d'admission conditionnelles à l'identification d'une directrice ou d'un directeur de recherche plutôt que d'exiger la direction de recherche avant l'admission  <i>L'identification d'une direction de recherche est maintenant exigée uniquement après la réception d'une offre d'admission. L'offre alors émise est conditionnelle à l'identification d'une direction de recherche. Les personnes étudiantes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juin précédant la session d'admission pour identifier une direction de recherche.</i>	A25	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Publication de l'information A25 pour l'admission A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Ajuster les exigences de scolarité préparatoire pour les personnes étudiantes provenant d'une autre université, afin de diminuer leur charge de travail.  <i>Les notions des cours PSY 1108, PSY 3154 et PSY 3155 seront rapatriés dans les cours des cheminements aux doctorats cliniques dans les cours suivants : Compétences interpersonnelles en intervention et Psychopathologie clinique. Quant au volet de la psychopharmacologie, les contenus seront intégrés de manière transversale au sein des cours obligatoires.</i>	A25	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Publication de l'information A25 pour l'admission A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.3	Réviser et diffuser l'information disponible concernant l'admission dans les programmes cliniques en collaboration avec la Faculté et l'association étudiante de 1 <sup>er</sup> cycle.	A25	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Publication de l'information A25 pour l'admission A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.4	Pérenniser les rencontres statutaires avec l'association étudiante de 1 <sup>er</sup> cycle.  <i>Ce canal de communication permet d'échanger sur les préoccupations des personnes étudiantes et de s'assurer que l'information transmise est bien comprise.</i>	A25	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Rencontre entre les directions de programme et les représentants étudiants au minimum deux fois par année universitaire.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.5	Réviser les critères de sélection en considérant les objectifs et les exigences du programme et l'équité :1) ajout du test Casper pour évaluer les compétences interpersonnelles; 2) retrait du projet de recherche; 3) retrait de l'exigence d'avoir identifié une direction de recherche lors de la demande d'admission; 4) adaptation des exigences de la lettre de présentation afin de mieux refléter le parcours et les aspirations académiques de la personne étudiante; 5) clarification et mise à jour des consignes afin de mieux refléter les exigences.	A25	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Publication de l'information A25 pour l'admission A26.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R2 QUE L'ON S'ASSURE QU'IL N'Y A PAS DE REDONDANCE DE CONTENU DANS LES COURS OBLIGATOIRES ET DE MÉTHODOLOGIE DES DOCTORATS CLINIQUES DONNANT ACCÈS À L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC.</b>							
A-2.1	Déployer une approche programme dans le cadre de la formation clinique et en recherche <i>Les actions suivantes abondent déjà dans le sens d'une approche programme et sont basées sur des consultations avec les membres du corps professoral (voir R9).</i>	A27	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Plans-cadres des cours.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Retirer le cours « Fondement empirique des psychothérapies » afin de limiter le recoupement de la matière abordée dans les cours de méthodologie.	H24	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Retrait du cours.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.3	Réorganiser le cursus de formation clinique en fonction de quatre domaines : psychologie clinique de l'adulte, psychologie clinique de l'enfant, de l'adolescent et des parents, psychologie clinique de la santé et neuropsychologie clinique. <i>Ceci sera fait dans le cadre du déploiement de la version révisée des programmes.</i>	A26	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Ajout de deux nouvelles concentrations.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.4	Harmoniser et maintenir à jour l'enseignement de l'analyse statistique des cours qui relèvent de l'École par l'engagement d'un chargé d'enseignement qui travaillera de concert avec les professeures et professeurs de l'unité.	É25	Direction de l'unité	Engagement d'un chargé d'enseignement en statistiques.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R3 QUE L'ON S'ASSURE QUE LA FORMATION À LA RECHERCHE AU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (D. PSY.) EST ADAPTÉE ET COHÉRENTE AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET QUE L'ON RÉVISE LES EXAMENS DE DOCTORAT POUR CE PROGRAMME.</b>							
A-3.1	Mieux reconnaître la charge de travail pour la réalisation du mémoire doctoral et le travail associé et ajuster le nombre de crédits	A26	Direction de programme du D.Psy	Les crédits attribués au mémoire doctoral passeront de 24 à 30 crédits.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.2	Revoir les exigences des examens de doctorat, leur contenu et leur nombre de crédits afin de mieux les arrimer aux objectifs de programme.	A26	Direction de programme du D.Psy et Ph.D. RI	Révision de la nature et du contenu de l'examen de doctorat. Augmentation du nombre de crédits associés (2 crédits au lieu de 1 pour l'examen prospectif et 3 crédits au lieu de 2 pour l'examen rétrospectif).			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.3	Réviser la description du programme afin de mettre de l'avant le modèle du scientifique-professionnel et l'emphase sur la recherche appliquée qui est propre à l'École de psychologie.	A26	Direction de programme du D.Psy	Descriptif de programme révisé.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R4 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES PERSONNES ÉTUDIANTES SONT ADÉQUATEMENT FORMÉES EN COMMUNICATION SCIENTIFIQUE, EN FONCTION DES BESOINS DE CHAQUE PROGRAMME.</b>							
A-4.1	Proposer des ateliers ciblés aux personnes étudiantes sur la rédaction scientifique en collaboration avec le Ph. D. recherche et faire connaître l'offre de formation sur la communication scientifique du Centre d'appui à la réussite de la FSS et des formations disponibles à la FESP.	H27	Direction des 4 programmes	Déployer un premier atelier sur la rédaction scientifique en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.2	Évaluer les paramètres qui permettraient d'ajouter un cours sur la recherche avancée en psychologie, qui inclut un volet sur la carrière universitaire si les ressources le permettent. <i>Les personnes étudiantes des programmes cliniques pourraient également participer à certains sujets pertinents du cours. À noter qu'il s'agit d'évaluer de réactiver et mettre à jour le cours « Préparation à la carrière universitaire » et de le renommer possiblement.</i>	É26	Direction de programmes de MM et PhD recherche	Paramètres établis.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R5 QUE L'ON BONIFIE LA FORMATION MÉTHODOLOGIQUE, EN FONCTION DES BESOINS DE FORMATION DE CHAQUE PROGRAMME.</b>							
A-5.1	Permettre aux étudiants des deux programmes cliniques de choisir parmi les 3 cours d'analyses de données : Analyse de plans d'expérience, Analyses multivariées et recension systématique des écrits.	A26	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Permettre aux personnes étudiantes de choisir un cours en fonction de ses besoins dans le cadre du déploiement de la version révisée des programmes.			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.2	Réviser la description des programmes D.Psy. afin de mettre davantage de l'avant que le programme de l'École de psychologie se distingue notamment par son emphase sur la recherche appliquée.	A26	Direction de programme du D.Psy	Mettre à jour le descriptif de programme.			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.3	Évaluer les paramètres qui permettraient d'ajouter un cours d'analyse qualitative si les ressources le permettent.	A27	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Paramètres établis.			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.4	Évaluer les paramètres qui permettraient d'intégrer une formation sur les logiciels informatiques en recherche <i>Cette formation pourrait consister en une nouvelle mouture du cours « Préparation à la carrière universitaire », ou dans un nouveau cours dédié à l'apprentissage expérimental des techniques méthodologiques en neuroscience expérimentale.</i>	É26	Direction de programmes de MM et PhD recherche	Paramètres établis.			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.5	Établir une veille sur les logiciels d'analyse afin que la formation soit en adéquation avec les besoins des personnes étudiantes.	H27	Direction des 4 programmes	Présentation annuelle des observations du responsable aux comités de programme.			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.6	Communiquer et mieux cibler l'offre de formation proposée par la faculté et la valoriser dans le cadre du cours de « Méthodes de recherche » ainsi que dans le plan de collaboration.	H27	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Information incluse dans le cours ciblé et le plan de collaboration.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R6 QUE L'ON RENFORCE L'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL DANS LES COURS DES DOCTORATS CLINIQUES EN VUE DE MIEUX PRÉPARER LES PERSONNES ÉTUDIANTES À L'INTERVENTION.</b>							
A-6.1	Créer un nouveau cours d'intervention en première année si les ressources le permettent.	H24	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Ajout du cours PSY-8105 aux programmes.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.2	Déployer l'enseignement expérientiel de l'évaluation psychologique, si les ressources le permettent.	A23	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Plan des cours PSY-8013 et PSY-8028 (PSY-8128 à partir d'A25).			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.3	Déployer l'enseignement expérientiel dans le cadre du cours PSY-8018 « Consultation et supervision » <i>Les personnes étudiantes mettront en œuvre les notions apprises dans de ce cours auprès des personnes étudiantes inscrites au cours PSY 1108 « Compétences de base en relations interpersonnelles » du bac. en psychologie.</i>	H24	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Mise à jour du plan des cours PSY-8018.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.4	Sensibiliser les membres du corps professoral à l'approche expérientielle en pédagogie universitaire et les inviter à s'appuyer sur les ressources pédagogiques existantes afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de cette approche.	A26	Direction de l'unité	Point lors d'une assemblée des membres du corps professoral (p.ex. assemblée régulière ou journée d'études annuelle, voir A-8.4).			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.5	Réorganiser le cursus de formation clinique en fonction de quatre domaines : psychologie clinique de l'adulte, psychologie clinique de l'enfant, de l'adolescent et des parents, psychologie clinique de la santé et neuropsychologie clinique. <i>Les practica seront alignés avec l'enseignement propre à chacune des nouvelles concentrations afin de mieux arrimer les savoirs et la pratique professionnelle.</i>	A26	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Ajout de deux nouvelles concentrations et alignement des practica.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.6	Engager un dialogue entre les facultés qui offrent des cours aux cycles supérieurs en psychothérapie et en évaluation des troubles mentaux visant à clarifier et pérenniser l'offre de formation clinique à l'Université Laval.	H26	Direction de l'unité et vice-décanat aux études	Tenue de rencontres.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.7	Création d'un nouveau cours d'intervention en première année si les ressources le permettent.	H24	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Ajout du cours PSY-8105 aux programmes.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R7 QUE L'ON S'ASSURE QUE LA CHARGE DE TRAVAIL AU SEIN DES DOCTORATS CLINIQUES EST ADÉQUATE ET BIEN RÉPARTIE TOUT AU LONG DU CHEMINEMENT.</b>							
A-7.1	Révision du D.Psy afin de mieux répartir la charge de travail des personnes étudiantes. <i>Réduire le nombre de crédits de practica et de cours pour mieux les arrimer avec les exigences des organismes d'agrément, revoir les exigences de l'examen doctorat et augmenter les crédits de recherche (D.Psy).</i>	A26	Direction de programme du D.Psy	Diminution de 132 crédits à 129 crédits du programme : 44 crédits obligatoires (diminution de 4 crédits), 19 crédits de stages ou practica (diminution de 5 crédits), 36 crédits d'internat (maintien) et 30 crédits de recherche (augmentation de 6 crédits)			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
A-7.2	Révision du Ph.D. RI afin de mieux répartir la charge de travail (cours, stages et examen doctoral).	A26	Direction de programme du Ph.D. RI	Déployer la version révisée du programme.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R8 QUE L'ON POURSUIVE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE PLUS SAINTE, POSITIVE ET BIENVEILLANTE AU SEIN DE L'ÉCOLE, TOUT EN S'ASSURANT D'OFFRIR LES RESSOURCES ADAPTÉES AUX RÉALITÉS DES PERSONNES ÉTUDIANTES.</b>							
A-8.1	Créer un comité constitué de membres du corps professoral dédié au développement et au maintien d'une vie académique plus riche, diversifiée et accueillante, tant sur le plan scientifique (journées thématiques, journal Psycause, SAR, activités sociales) que sur le plan clinique (déroulement des stages, bien être, etc.).	A27	Direction de l'unité	Création du comité.			RÉSERVÉ CISPAD
A-8.2	Offrir des ateliers « Votre cheminement dans les programmes recherche » qui seront suivis d'une proposition de rencontre avec la personne conseil à la gestion des études ou l'intervenant de proximité selon les besoins identifiés.	A25	Direction de programmes de MM et PhD recherche	Recevoir une synthèse anonymisée de ces rencontres à chaque session.			RÉSERVÉ CISPAD
A-8.3	Appuyer les représentants étudiants en valorisant leur rôle et en les soutenant dans l'exercice de leur fonction sur les comités de programme.	A25	Direction des 4 programmes	Maintenir les rencontres d'accueil et de suivi avec les représentants étudiants afin de soutenir pleinement leur rôle au sein des instances.			RÉSERVÉ CISPAD
A-8.4	Valoriser les ressources existantes déployées au sein de l'unité (espaces étudiants, financement d'activités étudiantes) ainsi que les ressources humaines disponibles (intervenants de proximité, personne-conseil à la gestion des études, personnel du CAE, conseiller bibliothécaire, appui à la réussite, service de développement professionnel).	A25	Direction des 4 programmes	Faire la promotion des ressources disponibles lors des activités académiques et sociales tout au long de l'année.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R9 QUE LES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT SE CONCERTENT POUR ASSURER LA COHÉRENCE DES PROGRAMMES.</b>							
A-9.1	Organiser une Journée d'étude annuelle permettant aux membres du corps professoral de se concerter sur la cohérence des programmes.	A24	Direction de l'unité	Tenue annuelle de la Journée d'étude.			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.2	Déployer une approche programme dans le cadre de la formation clinique et de la recherche, incluant la préparation de plans-cadres pour les cours afin d'assurer la cohérence de la formation.	A27	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Plans-cadres des cours.			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.3	Réorganiser le cursus de formation clinique autour des quatre domaines : psychologie clinique de l'adulte, psychologie clinique de l'enfant, de l'adolescent et des parents, psychologie clinique de la santé et neuropsychologie clinique.	A26	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Ajout de deux nouvelles concentrations.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R10 QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMME DES DOCTORATS CLINIQUES RESPECTE LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES.</b>							
A-10.1	Réviser les guides de programmes et autres documents pour clarifier la structure et la conformité des comités de programme.	É26	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Documents révisés.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>S1 QUE L'ON INTÈGRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES DONNÉES MASSIVES DANS LES PROGRAMMES AFIN DE MIEUX PRÉPARER LES PERSONNES ÉTUDIANTES AUX AVANCÉES TECHNOLOGIQUES QUI TRANSFORMENT LA DISCIPLINE.</b>							
AS-1.1	Participation d'un directeur de programme à un atelier de réflexion sur l'IA (projet pilote du SSE à la session d'automne 2025).	A25	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Participation à l'atelier en décembre 2025.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.2	Évaluer les paramètres qui permettraient d'intégrer une formation sur l'intelligence artificielle dans les activités du programme <i>Cette formation pourrait consister être incluse dans une nouvelle mouture du cours « Recherche avancée en psychologie »</i>	É26	Direction de programmes de MM et PhD recherche	Paramètres établis.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.3	Établir une veille sur les outils basés sur l'IA et sur l'analyse des données massives, afin que la formation soit en adéquation avec les besoins des personnes étudiantes.	A27	Direction des 4 programmes	Présentation annuelle des observations du responsable aux comités de programme.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.4	Mettre sur pied une université d'été sur l'IA destinée aux membres du corps professoral, aux professeurs de clinique et aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.	É26	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Université d'été prévue à l'été 2026.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>S2 QUE L'ON BONIFIE LES INFORMATIONS SUR LES PROFESSIONS ET EMPLOYEURS POTENTIELS ET QUE L'ON DÉVELOPPE LES ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS ET SCIENTIFIQUES.</b>							
AS-2.1	Travailler de concert avec le SDP et le CAE (services d'orientation) pour identifier les activités de réseautage professionnel existantes et les mettre en valeur.	A26	Direction de programmes de MM et PhD recherche	Cartographie des activités disponibles.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.2	Bonifier les journées scientifiques en invitant les personnes des milieux professionnel et scientifique	A26	Direction de programmes de MM et PhD recherche	Activité de réseautage ajoutée à la journée scientifique.			RÉSERVÉ CISPAD
<b>S3 QUE L'ON ALLÈGE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LES EXIGENCES DE SUIVI ADMINISTRATIF, TANT POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES QUE LES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL.</b>							
AS-3.1	Clarifier les procédures dans le guide des études.	É26	Direction des 4 programmes	Publication d'une version révisée du guide de chaque programme.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-3.2	Réviser la formule de l'examen doctoral ainsi que celles relatives aux suivis du cheminement des personnes étudiantes (p.ex. séminaires évolutifs).	A27	Direction de programmes du D.Psy et du Ph.D. RI	Publication des nouveaux plans de cours relatifs aux examens doctoraux.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-3.3	Poursuivre le développement d'une plateforme de suivi des personnes étudiantes des cycles supérieurs.	A27	Direction de l'unité; vice-doyen	Plateforme de suivi des personnes étudiantes.			RÉSERVÉ CISPAD